

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Arts et Agriculture: achat de tourteaux et autre pâture—mandat du Gouverneur général (1er février 1918), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Arts et Agriculture: achat de grains de semence et avoine de pâture—mandat du Gouverneur général (8 mars 1918), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration et la colonisation: grains de semence et autres secours aux colons sur des terres non patentées, dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, y compris le mandat du Gouverneur général (26 février 1918), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—édifices publics—Québec: édifices publics de Roberval—drain, etc.—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—Manitoba: ferme expérimentale de Brandon—pour remplacer les bâtiments détruits par l'incendie, y compris l'intérêt à 5 pour 100 sur le montant dû à l'entrepreneur—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.: édifices publics d'Ottawa—téléphone—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Québec: Laprairie—travaux de protection—mandat du Gouverneur général (17 décembre 1917), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Travail: *Loi des enquêtes en matière de différends industriels*—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers: *Gazette du Canada*—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la distribution des documents parlementaires et autres publications du gouvernement: crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des impressions diverses: crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour des secours à Halifax—deux mandats du Gouverneur général pour \$500,000 chacun, émis les 8 et 11 décembre 1917, respectivement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une explosion de mine de houille—secours aux sinistrés—mandat du Gouverneur général, 23 février 1918: New-Waterford, \$10,000, Stellarton, \$15,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Accise: frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc.—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la fabrication des substances alimentaires, etc.: falsification des subs-